



Un regard vers le passé pour illuminer notre avenir

Grâce à la collaboration du ministère de la Culture et des Communications du Québec, celle de la MRC de la Jacques-Cartier et grâce aussi à la contribution de nombreux intervenants, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval vient de publier un ouvrage de 32 pages qui retrace son histoire et présente ses attraits d'aujourd'hui. L'ouvrage, magnifiquement illustré et documenté, a été réalisé par la firme *Bergeron Gagnon inc.*

Ce document a été distribué dans tous les foyers de la municipalité et si, pour une raison ou une autre vous n'avez pas reçu la vôtre, communiquez avec l'hôtel de ville pour corriger la situation. De plus, vous pouvez télécharger une version électronique disponible sur le site Internet de la municipalité au www.sainte-brigitte-de-laval.com, sous le rubrique « Visiteurs », dans « Histoire de la municipalité ».

L'ouvrage nous a permis de retrouver nos racines et il porte un regard éclairé sur notre passé. C'est aussi un document qui nous permettra de mieux nous faire connaître auprès de ceux et celles qui pourraient être intéressés à s'établir chez nous, parce qu'il représente bien ce que nous sommes.



En effet, nos efforts pour attirer de nouveaux résidents ou de nouvelles entreprises ont toujours été conduits dans la perspective de conserver nos atouts naturels et notre mode de vie. Cette brochure traduit bien notre volonté de ne pas renier notre passé et ses valeurs, au moment de nous tourner résolument vers l'avenir.

Quand nous avons lancé cette brochure, il y a quelques semaines, nous en avons profité pour tenir une journée « portes ouvertes » de l'hôtel de ville. Quelque 150 personnes ont visité les lieux et si vous n'avez pas encore eu l'occasion de le faire, je vous invite à vous présenter à l'ancien presbytère qui nous loge maintenant, pour le seul plaisir de visiter.

Je termine avec des remerciements à ceux et celles qui ont rendu possible la publication de cet ouvrage. Mme Léna Rouillard, conseillère municipale, et les membres du conseil municipal; le personnel de la Municipalité (Mme Mélanie Blais, responsable des loisirs et de la culture, M. Jonathan Savard qui a pris le relais quand elle a quitté pour un congé de maternité et M. Robert Doré, directeur général); la MRC de la Jacques-Cartier, et particulièrement Mme Martine Duchesne; le ministère de la Culture et des Communications par le biais de Mme Louise Décarie.

Finalement, un immense merci aux citoyens et aux citoyennes de Sainte-Brigitte qui nous ont ouvert leurs archives personnelles et leurs albums de famille pour témoigner de notre passé.

À bientôt!

Pierre Vallée, maire



L'ouvrage, magnifiquement illustré et documenté, retrace l'histoire de la municipalité et présente ses attraits d'aujourd'hui.

Séances du conseil municipal

Veillez prendre note que les deux prochaines séances du conseil municipal auront lieu le 14 juillet 2003 à 20 h 00 et le 25 août 2003 à 20 h 00 au Centre communautaire Le Trivent.



Pour un territoire propre, propre

La Municipalité est récemment allée en appels d'offres pour différents travaux, de manière à s'assurer qu'elle obtient le meilleur prix pour leur réalisation.

Les soumissionnaires devaient soumettre leur prix pour les trois prochaines années (2003, 2004 et 2005), concernant les travaux suivants identifiés ci-dessous. Les montants indiquent le prix retenu pour chacune des catégories de travaux.

Tonte des terrains	24 999 \$, soit 8 333 \$ par année
Nettoyage des rues	23 811 \$, soit 7 937 \$ par année
Tonte et débroussaillage des accotements et côtés de fossés sur 67 km de routes	24 845 \$, soit 8 281 \$ par année
Analyse de l'eau potable et des eaux usées	19 000 \$, soit 6 333 \$ par année

Antonio Fortier
Conseiller municipal, district # 2



L'année mondiale de l'eau douce

Pour faire suite à un article paru dans la dernière édition de l'Info-Mémo, voici des informations complémentaires :

Une bonne façon d'économiser l'eau, c'est de remplacer votre « vieille » toilette par un modèle à petit volume d'eau. L'économie peut atteindre jusqu'à 7 litres par chasse d'eau.

Prendre un bain nécessite entre 135 et 180 litres d'eau tandis qu'une douche n'en requiert que de 90 à 135 et ce, à raison de 20 litres d'eau par minute.

Antonio Fortier
Conseiller municipal, district # 2

Tournoi de golf « Invitation des Lavallois »

À inscrire à votre agenda, la 9^e édition du Tournoi de golf « Invitation des Lavallois » qui aura lieu le lundi 18 août prochain au Club de golf Alpin. La formule du tournoi est un « Continuous Mulligan ». Le coût est de 100 \$ par personne, incluant la carte de jeu, le souper, les balles de pratique, le car de golf et un prix de participation. Le souper de l'escorte est au coût de 30 \$. Pour information et inscription, communiquez avec l'hôtel de ville au 825-2515.



Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs

*L'événement aura lieu
le 18 août prochain.*

Horaire d'été du Chalet des Sports

Du lundi au vendredi : 18 h à 22 h
Samedi et dimanche : 13 h 30 à 16 h 30
18 h à 22 h

Prenez note que ces heures peuvent varier s'il y a des réservations du terrain de baseball.

Horaire d'été de l'hôtel de ville

Durant la période estivale, soit du **2 juin au 1^{er} septembre 2003** inclusivement, les heures d'ouverture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville sont de **8 h à 12 h et de 13 h à 16 h**, du lundi au vendredi.

Au plaisir de vous accueillir...



Conteneurs à matériaux secs

Bienvenue au site temporaire mis à la disposition des propriétaires-résidents de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

À titre de propriétaire-résident (payeur de taxes rattaché à une adresse civique), une quantité maximale de 1 mètre² par visite mensuelle vous est allouée gratuitement, soit une remorque 4 pieds sur 6 pieds sur 1,5 pied. Vous avez droit à 4 visites par été : juin, juillet, août et septembre. Sur le site, 2 conteneurs à matériaux secs seront à votre disposition aux dates indiquées ci-contre.

Nous comptons sur votre coopération pour disposer vos rebuts dans les conteneurs et les lieux qui vous seront indiqués. Les règles suivantes s'appliquent pour l'opération et le contrôle. Pour fins de sécurité, nous vous demandons que les enfants demeurent en tout temps à l'intérieur des véhicules sur le site.

Règles à suivre

1. **1 mètre²** de matériaux secs, 1 fois par mois.
2. Obligation de présenter une **preuve d'identification** avec le compte de taxes municipales et ce, à chaque passage.
3. **Respecter les règles** émises par l'agent de surveillance.
4. Les rebuts ne peuvent être **récupérés ou échangés** sur le site.
5. **Aucun rassemblement** public sur le site de transbordement ne sera toléré.

Matériaux interdits

Dans les 2 conteneurs à matériaux secs, les rebuts suivants ne seront pas acceptés :

- les déchets domestiques
- les feuilles et rebuts d'herbe
- les batteries d'automobiles
- les animaux morts
- les diluants de peinture, acides

Emplacement
des conteneurs

Garage municipal
5, rue Auclair

- les produits pétroliers (essence, huile, graisse)
- les réservoirs (exception : réservoirs vides avec les valves enlevées)
- tout le matériel explosif, radioactif
- les pneus.

Dates à retenir

Les deux (2) conteneurs à matériaux secs seront mis gratuitement à votre disposition seulement aux dates et aux heures ci-dessous mentionnées et selon les règlements municipaux en vigueur :

Samedi **28 juin** et dimanche **29 juin** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Samedi **26 juillet** et dimanche **27 juillet** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Samedi **30 août** et dimanche **31 août** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Samedi **27 septembre** et dimanche **28 septembre** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Tout contrevenant qui sera pris en défaut à déposer des matériaux sur le terrain situé au garage municipal sera poursuivi en justice et assumera les frais d'amendes reliés à ces infractions, selon le règlement municipal n° 341-95, article 9.7, paragraphe 3 et sanctions 15, 15.1 et 15.2.

André St-Gelais

Inspecteur municipal et responsable des travaux publics

Conteneur à métal

Un conteneur à métal est mis gratuitement à la disposition des résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval pour la saison estivale, du début de mai à la fin de septembre 2003 et ce, en permanence. Dans le conteneur à métal, **seulement le métal sera accepté.**



Fête nationale du Québec



Venez célébrer la Fête nationale avec nous au chalet des sports les 23 et 24 juin 2003. L'horaire complet sera affiché sous peu dans tous les endroits publics. Une structure gonflable, de l'animation, des maquilleurs, un amuseur public, de la musique, un feu de joie ainsi que plusieurs autres activités sont au programme. Cet événement de masse aura tous les attraits afin que toute la famille puisse vivre deux journées

bien remplies. Pour l'occasion, la Sûreté du Québec, Parents-secours, Loisir-été ainsi que la Maison des jeunes collaborent à la fête. En cas de mauvais temps, les activités auront lieu à l'intérieur du Centre communautaire le Trivent. Surveillez bien la programmation...

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs

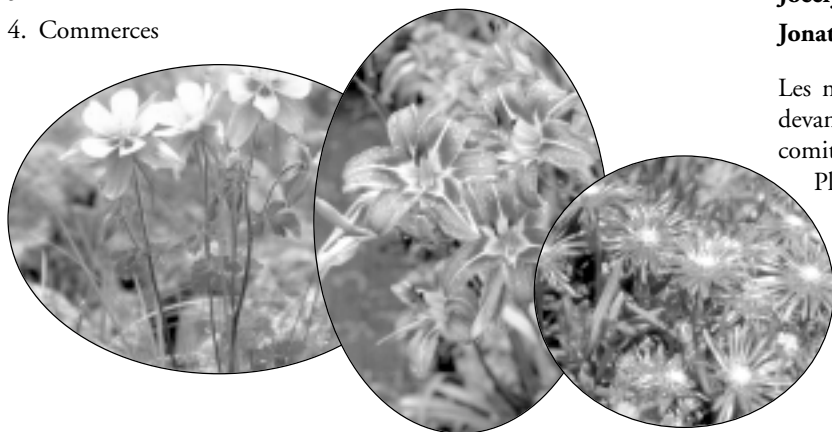


« Sainte-Brigitte, village champêtre »

Le concours « Sainte-Brigitte, village champêtre » est officiellement lancé. Ce concours veut encourager les Lavallois et Lavalloises dans leurs efforts d'embellissement de leur parterre et de leur environnement immédiat. Ce concours s'inscrit également dans la mission récréo-touristique de la Municipalité et dans la promotion de la qualité de vie des Lavallois et des Lavalloises.

Pour cette deuxième édition, le comité d'embellissement responsable du concours vous offre quatre nouvelles catégories. Le comité a revu les catégories pour mieux les adapter aux parterres des Lavallois et des Lavalloises.

1. Maison fleurie (visible de la rue)
2. Cour latérale ou arrière
3. Plan d'eau
4. Commerces



Critères de sélection

Le choix des végétaux, l'entretien et la santé des végétaux, l'esthétique générale et l'effet visuel d'ensemble, les matériaux inertes et le souci environnemental.

Afin de faciliter le travail du jury, l'inscription au concours est obligatoire. La date limite d'inscription est le 20 juin 2003. Vous pouvez vous inscrire par téléphone auprès de l'un ou l'autre des membres du comité :

Jocelyne Lord	825-2626
Léna Rouillard	825-3205
Diane Thomassin	825-2502
Lucille Thomassin	825-2813
Jocelyne Verret	825-2648
Jonathan Savard (Municipalité)	825-2515

Les membres du comité, aidés de spécialistes en la matière, passeront devant votre résidence entre le 29 juin et le 12 juillet. Les membres du comité qui désireront participer au concours devront se retirer du jury.

Plusieurs gagnants seront sélectionnés dans chacune des catégories et il y aura également plusieurs prix de participation. Des cadeaux seront remis aux gagnants et leurs noms seront dévoilés lors de l'ouverture de l'Exposition Laval'Art, le 27 septembre 2003.

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs

Visite du village champêtre

Le Comité d'embellissement Laval fleuri est fier de vous inviter sur les plus beaux parterres des Lavallois et Lavalloises qui ont gagné le dernier Concours Sainte-Brigitte, village champêtre. Le samedi 5 juillet de 13 h à 16 h, vous êtes cordialement invités à venir partager des trucs d'horticulture avec les gagnants de l'édition 2002. Vous pourrez admirer les agencements de fleurs, arbustes et d'arbres sur différents terrains.

Maisons fleuries

1 ^{er} prix • Sonia Sirois 78, rue Tremblay <i>Projet: Plan d'eau en montagne</i>	3 ^e prix • Girard et Côté 14, rue des Pruches <i>Projets: Plates-bandes et piscine</i>
---	--

Plates-bandes

1 ^{er} prix • Lavoie et Fortier 9, rue Beaulé <i>Projet: Plates-bandes</i>	2 ^e prix • Lucille Dorval 9, rue du Plateau <i>Projets: Plates-bandes et plan d'eau</i>
--	---

Boîtes à fleurs

3^e prix • **Johanne Thomassin**
2, rue St-Émile
Projet: Boîtes à fleurs

Coup de cœur

Luc Charbonneau
30, rue Valmont
Projets: Sous-bois et plantes rares

En cas de mauvais temps, l'activité sera reportée au dimanche 6 juillet de 13 h à 16 h. Pour plus d'information, composez le 825-2813.

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs



Horaire des bains publics • Été 2003

Piscines extérieures

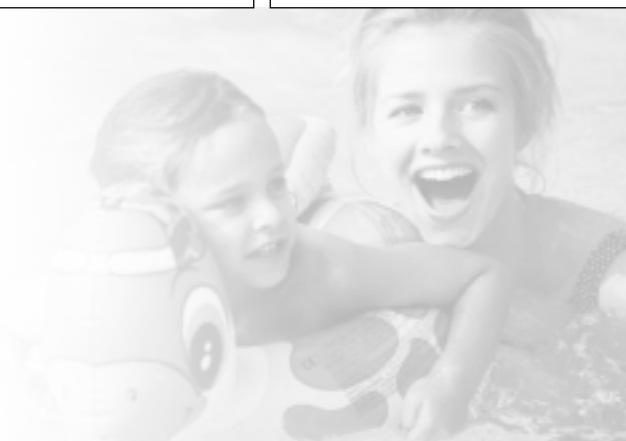
Les piscines de l'arrondissement 5 (Beauport) sont accessibles aux citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval selon l'horaire indiqué ci-dessous. L'activité est gratuite partout sauf au Camping municipal. Quiconque utilise une piscine de la municipalité en-dehors des heures

indiquées commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ et pour une récidive, d'une amende de 200 \$, selon le règlement 94-077.

Endroit	Jour	Heure	Activité
Camping	Lundi au dimanche 7 juin au 17 août	11 h 00 à 16 h 30 17 h 00 à 19 h 00	Bain pour tous
Courville	Lundi au dimanche 14 juin au 17 août 23 et 24 août	12 h 00 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 30 12 h 00 à 17 h 00	Bain pour tous Si beau temps Si beau temps
Giffard	Lundi au dimanche 14 juin au 17 août 23 et 24 août	12 h 00 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 30 12 h 00 à 17 h 00	Bain pour tous Si beau temps Si beau temps
CCC	Lundi au dimanche 14 juin au 17 août 23 et 24 août	12 h 00 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 30 12 h 00 à 17 h 00	Bain pour tous Si beau temps Si beau temps
Mgr Robert	Lundi au dimanche 21 juin au 17 août	12 h 00 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 30	Bain pour tous Si beau temps
Chevalier	Lundi au dimanche 21 juin au 17 août	12 h 00 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 30	Bain pour tous Si beau temps
Pavillon Royal (Barboteuse)	Lundi au vendredi 21 juin au 15 août	12 h 00 à 17 h 00	Bain pour tous

Horaire sujet à changement en fonction de la température, de l'achalandage et de la disponibilité du personnel.

Pour information : 641-6045





Nouvelle obligation pour le captage d'eau souterraine

Le règlement sur le captage des eaux souterraines entrera en vigueur le 15 juin prochain. Le Gouvernement du Québec a adopté ce règlement pour atteindre deux objectifs précis :

- favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine ;
- régir le captage des eaux souterraines de façon à prévenir les conflits d'usage ainsi que les atteintes à l'environnement.

Les propriétaires de résidences isolées sont interpellés par les normes d'aménagement applicables à tout nouvel ouvrage de captage (puits tubulaire, puits de surface, pointe filtrante ou captage de source). De manière plus précise, voici un résumé des responsabilités que les propriétaires de l'ouvrage de captage devront assumer **à compter du 15 juin prochain** :

- présenter, préalablement aux travaux, **une demande de permis à la municipalité** pour l'aménagement d'un ouvrage de captage en précisant la localisation et la capacité recherchée.
- s'assurer du respect des distances prévues au schéma de localisation.
- s'assurer de maintenir le couvert de l'ouvrage de captage en bon état.
- s'assurer que, dans un rayon d'un mètre autour de l'ouvrage de captage, la finition du sol soit réalisée de façon à éviter l'accumulation d'eau stagnante au pourtour du tubage et s'assurer que cette finition soit constamment maintenue.
- procéder au nettoyage et à la désinfection lorsqu'il aménage lui-même un ouvrage de captage.
- faire obturer tout ouvrage de captage sous sa responsabilité, dans les circonstances suivantes :
 - l'équipement de pompage n'est pas installé 3 ans après la fin des travaux.
 - le pompage est interrompu depuis au moins 3 ans.

- un nouvel ouvrage destiné à le remplacer est aménagé.
- l'ouvrage se révèle improductif ou insuffisant pour les besoins recherchés.

- **faire prélever, entre le 2^e et le 30^e jour** suivant l'installation de l'équipement de pompage, **un échantillon d'eau et le faire analyser** pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
- s'assurer que l'eau captée soit propre à la consommation humaine et que l'ouvrage ne contamine pas la nappe d'eau souterraine.
- contrôler tout jaillissement provenant d'un puits tubulaire ou d'une pointe filtrante.

Les puisatiers et excavateurs devront également respecter la nouvelle réglementation sur le captage de l'eau souterraine et devront assumer les responsabilités suivantes :

- détenir **un permis de la Régie du bâtiment du Québec**.
- s'assurer que l'ouvrage aménagé est conforme aux dispositions du règlement.
- rédiger **un rapport de forage attestant la conformité** de l'ouvrage avec les exigences réglementaires et **en transmettre une copie** au propriétaire, à la municipalité et au ministre de l'Environnement du Québec **dans les 30 jours** suivant la fin des travaux d'aménagement.
- procéder au nettoyage et à la désinfection de l'ouvrage de captage.

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné durant les heures d'ouverture de bureau au 825-1378, poste 225.

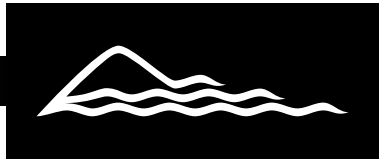
Jean-François Guillot, urbaniste



Exposition Laval'Art 2003

Inscrivez à votre agenda l'Exposition Laval'Art qui aura lieu les 27 et 28 septembre 2003 au gymnase du Trivent, dans le cadre des Journées de la Culture. Cette exposition a pour but de regrouper l'ensemble des artisans locaux afin de promouvoir le potentiel artistique des résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval. Il reste encore quelques places disponibles pour les artistes et artisans qui désirent exposer et vendre leurs œuvres. Le coût est de 30 \$ par espace pour la fin de semaine. En plus des exposants, il y aura des conférences et des ateliers animés. Venez encourager nos artisans lors de ces deux journées. Pour plus d'information, composez le 825-2515.

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs



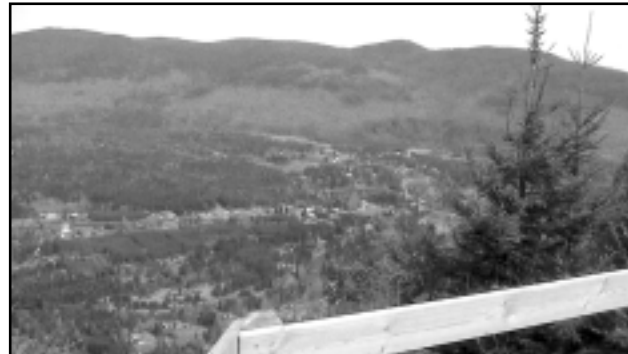
Le Sentier national... Où en sommes-nous ?

Intégrée au projet national de relier toutes les régions du Canada par un sentier de longue randonnée, totalisant 12 000 kilomètres, la réalisation du **Sentier national** dans Sainte-Brigitte-de-Laval progresse grâce, entre autres, aux ententes de droit de passage avec des propriétaires privés.

D'ailleurs, saviez-vous que le tronçon principal du Sentier national qui traverse les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Lac-Beauport s'appelle *sentier Montagnard*, nom inspiré du paysage ondulé du massif laurentien et des gens qui l'habitent !

En voie d'être complété cette année, (aire de marche, signalisation et drainage) le *sentier Montagnard* de Sainte-Brigitte-de-Laval vous permettra de parcourir 15 km (aller seulement) des Sentiers du Moulin, (limite ouest de la municipalité) jusqu'au **village en passant par le promontoire du delta-plane sur la montagne à deux têtes et la Croix lumineuse**.

De plus, un sentier secondaire de 5 km permettra d'effectuer une boucle depuis le village vers le Sentier national en passant par la montagne à « Tremblay ».



Promontoire du delta-plane offrant une vue panoramique.

Une promenade dans ces sentiers donnera l'occasion aux Lavallois et Lavallois d'hummer la fraîcheur de la forêt, d'observer des traces de la présence faunique (pistes et crottins d'orignal, griffes d'ours sur les arbres, nids d'oiseaux...) tout en s'adonnant à une activité physique bénéfique pour la santé. Pourquoi ne pas participer à une randonnée organisée par le club de randonnée de Sainte-Brigitte-de-Laval, « Bon pied, Bon œil » !

Encore certaines étapes de planification et de réalisation restent à franchir et le tout devrait être complété pour l'automne 2003. Les détails sont à venir. Bonne randonnée !

Marie-Michèle Parent
 Agente de développement

Club de randonnée « Bon pied, Bon œil »

Francis Léveillé	825-2380
Mathieu et Armelle Mongrain	825-1893
Nicole Simard	825-2217



Traverse de la rivière Richelieu : lieu de contemplation et de méditation.

Photos : Marie-Michèle Parent et Cédric Couture – Mai 2003

À vos pinceaux !

La troisième édition du concours de la carte de Noël est lancée. Dans le cadre de la production d'une carte de Noël pour l'année 2003, la MRC de la Jacques-Cartier aimerait souligner la diffusion d'une œuvre en invitant tous les artistes amateurs du territoire de la MRC à participer à la réalisation d'une toile. L'œuvre doit représenter un événement ou un paysage hivernal du territoire de la Jacques-Cartier, laquelle deviendra la **couverture de la carte de Noël régionale**. Un comité sélectionnera l'œuvre la plus significative pour l'ensemble de la région et le gagnant ou la gagnante méritera une diffusion de son œuvre, en plus

d'avoir la possibilité de la voir acquise par la MRC. Il y aura également des prix de reconnaissance pour les deuxième et troisième places.

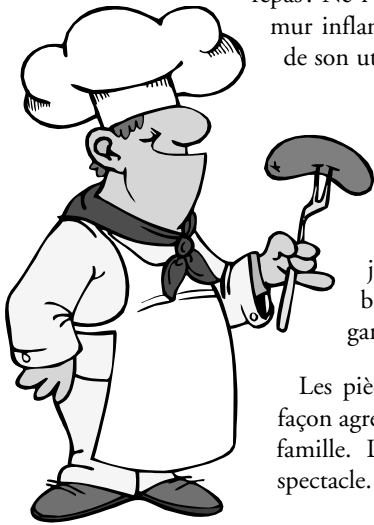
Les artistes désireux de participer peuvent contacter Martine Duchaine, agente de développement culturel à la MRC au (418) 844-2160, poste 227 ou par courriel à : mduchaine@mrc.lajacquescartier.qc.ca. Les inscriptions se terminent le 15 août 2003. Les toiles devront être déposées à la MRC au début du mois de septembre 2003.



Passez l'été bien protégé

Nous voici en plein cœur de l'été. Quoi de plus agréable que de profiter de la douceur du temps pour jouer dehors, dans la piscine, faire du camping et autres activités estivales.

Parlons d'abord de l'utilisation du barbecue. Le cuisinier devrait porter un bon tablier, des mitaines de cuisson qui protègent tout l'avant-bras et utiliser des ustensiles à long manche. Il doit s'assurer de la stabilité de l'appareil: un barbecue qui bascule, ça gâche un repas! Ne l'adossez pas à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation.



Certains préfèrent les barbecues au charbon de bois. Utilisez toujours un allume-feu spécifiquement conçu pour ce type d'appareil. **Jamais d'essence!** Et n'ajoutez jamais d'allume-feu liquide sur des briquettes chaudes. Les feux d'artifice, gardez-les pour plus tard!

Les pièces pyrotechniques représentent une façon agréable d'illuminer les soirées passées en famille. Les enfants apprécient ce genre de spectacle. Qu'il est agréable de voir le bonheur

et la joie illuminer leur visage! Avant d'utiliser ces feux d'artifice de type familial, vérifiez que vous répondez aux conditions d'utilisation (par exemple, avez-vous un espace suffisant pour les utiliser). Lisez bien les instructions du fabricant pour chaque feu d'artifice car elles diffèrent d'un type à l'autre. Allumez les feux un à la fois. Ne laissez jamais de feux d'artifice à de jeunes enfants. Gardez toujours de l'eau à portée de la main. Allumez-les toujours à une bonne distance des spectateurs et de tout bâtiment ou matériau combustible. **NE TENTEZ PAS** d'allumer de nouveau un feu qui s'est éteint. Et si cela vous est possible, faites donc appel à un expert!

Vous connaissez les feux de Bengale utilisés lors des anniversaires? Ils ne sont pas aussi inoffensifs qu'on le croit. On ne devrait jamais mettre dans les mains d'un enfant ce type de feux: ils représentent un risque important pour les vêtements ou d'autres matières inflammables. Et savez-vous que la température des feux de Bengale peut atteindre 1 200 degrés Fahrenheit? Ceci pourrait occasionner de sérieuses brûlures!

Comme prudence est mère de sûreté, c'est en étant prudent qu'on évite tout danger. Maintenant que nous en savons un peu plus sur la sécurité entourant ces petits plaisirs de l'été, passons d'agréables soirées à regarder tout ce qui brille... feux ou étoiles.

Claude Côté
Responsable de la sécurité publique

L'herbe à poux, comment en venir à bout?

L'herbe à poux atteint une hauteur moyenne de 70 cm. Sa tige, couverte de poils est surmontée de feuilles d'un vert grisâtre, minces et étroitement découpées. Elles sont opposées à la base et alternent dans le haut. Pendant les mois de juin et de juillet, la plante se garnit de petites fleurs vertes regroupées en forme d'épi au sommet des tiges. En août, la floraison éclate pour laisser s'envoler dans l'air des milliards de grains de pollen. Et voilà, le mal est fait!

L'arracher pour finir d'en arracher

L'herbe à poux ne présente aucun danger au toucher et peut donc être arrachée sans conséquence en tout temps. Sachant maintenant que ses graines peuvent survivre plus de 40 ans, on réalise l'importance de prendre tous les moyens nécessaires pour la faire disparaître aussitôt repérée. Elle est facile à arracher puisqu'elle possède un système de racines peu développé. **Mais attention, il faut absolument effectuer l'opération en juin ou juillet au plus tard, c'est-à-dire avant la floraison.**

Entretenir régulièrement sa pelouse, la tondre uniformément, principalement en bordure du terrain, voilà de bons moyens de prévenir l'apparition de cette mauvaise herbe. Même si l'arrachage demeure le moyen de destruction le plus pratique, on peut, dans le cas d'un terrain couvert d'herbe à poux, raser régulièrement au sol les indésirables. De cette façon, on empêchera de donner libre cours à sa floraison si dévastatrice. Si toutefois, on ne peut en venir à bout, les services de professionnels pourront sans aucun doute sauver un terrain infesté.

À la maison, au travail, n'importe où et n'importe quand, assurons-nous de garder l'œil ouvert et de mettre en pratique les différents moyens de contrôle pour que tous ensemble, on puisse enfin venir à bout de cette embarrassante herbe à poux.

André St-Gelais
Inspecteur municipal

